



CONSEIL COMMUNAL 2021-2024

Président Lathion Patrick
Vice-président Théoduloz David
Conseillers Ferchaud Alexandre
Fournier Laurence
Fournier Dominique

Secrétaire Fragnière Michel

Lieu et date Salle de gymnastique / mardi 14.12.2021 à 19h40.
Rédacteur du PV Fragnière Michel

1. Ouverture de l'Assemblée et souhaits de bienvenue

À 19h40 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (31 personnes), ainsi qu'au Conseil communal et les remercie d'avoir pris un peu de leur précieux temps pour participer à cette Assemblée.

L'Assemblée primaire de la Municipalité a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 22 novembre 2021, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 10 décembre 2021 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos No 23.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 juin 2021 - Approbation ;
3. Budget 2022 de la Municipalité - Approbation ;
4. Planification financière 2023-2025 - Présentation ;
5. Taux fiscaux 2022 - Informations et décisions ;
6. Intégration de Veysonnaz au sein de l'Association Agglo Valais Central - Informations et décision ;
7. Projet de fusion - informations ;
8. Divers.

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée, le président déclare l'Assemblée primaire ouverte et légalement convoquée.

Le président propose de désigner M. Pierre-André Théoduloz, en qualité de scrutateurs. Cette proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 15 juin 2021 - Approbation

Le président rappelle que le protocole de la dernière séance du 15 juin 2021 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et qu'il a été inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 23 de sorte que sa lecture n'est pas nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, le procès-verbal, soumis au vote à main levée, est approuvé, à l'unanimité, tel que rédigé et publié.



3. Budget de la Municipalité 2022 – Lecture et approbation

Le budget 2022 de la Municipalité a été imprimé et distribué à tous les ménages de la Commune dans une version résumée. Durant la période de convocation de la présente séance, la version détaillée de ce budget était consultable auprès du secrétariat communal et également téléchargeable sur le site internet de la commune.

Le président passe ensuite la parole à M. David Théoduloz, président de la commission Finances et Impôts, qui, en préambule, informe l'Assemblée que le budget 2022 marque un tournant dans la comptabilité publique des communes valaisannes car le plan comptable harmonisé 1 (MCH1), en vigueur depuis 2006, a été actualisé pour faire place au MCH2. Ce nouveau plan comptable permettra d'avoir une uniformité dans la présentation des budgets et des comptes et permettra des comparaisons plus aisées entre les communes et les cantons.

M. Théoduloz fait ensuite un tour d'horizon complet des budgets de fonctionnement et d'investissements 2022, arrêtés par le Conseil communal en séance du 14 novembre 2021.

Avec un total de revenus financiers de Fr. 4'548'120.- et un total de charges financières de Fr. 4'268'356.- le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de Fr. 279'764.- en diminution de 38.05 % par rapport au budget 2021. Avec un taux de progression de 2.45%, les charges financières sont maîtrisées. Les revenus financiers en diminution de 1.51 %, dus à une diminution des rentrées fiscales en fonction de la conjoncture actuelle liée au Covid-19, ne permettent pas d'assurer une marge d'autofinancement égale à celle de 2021.

Au niveau du calcul de la marge d'autofinancement, il y a lieu de relever que les prélèvements et les attributions aux financements spéciaux n'entrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement.

Après comptabilisation des amortissements pour Fr. 364'124.- et des prélèvements pour Fr. 117'472.- sur les fonds spéciaux, le compte de résultats présente un excédent de revenus de Fr. 33'112.- en diminution de 46.47 % par rapport à l'excédent au budget 2021.

Avec un total de dépenses de Fr. 1'705'000.- et un total de recettes de Fr. 80'000.-, le compte d'investissements présente un résultat net de Fr. 1'645'000.-.

Les principaux investissements concernent la première partie des travaux d'aménagements de la route de Pra pour un montant total de Fr. 1'420'000.- (génie civil Fr. 950'000.- / infrastructures touristiques Fr. 315'000.- / rénovation réseaux eau potable + eaux usées Fr. 195'000.-).

La marge d'autofinancement ne suffisant pas à couvrir les investissements nets, le compte de financement présente une insuffisance de Fr. 1'365'236.- et devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

La fortune qui se montait à Fr. 3'203'633.- au 31.12.2020 passera à Fr. 3'298'602.- au 31.12.2022 selon les prévisions budgétaires.

La dette brute ou les engagements de Fr. 3'010'825.- au 31.12.2020 passera à Fr. 5'848'434.- au 31.12.2022 en fonction des insuffisances de financement mentionnées ci-dessus.

Le budget 2022 présente les résultats selon le tableau suivant :



Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	3'772'167.06	4'166'410.00	4'268'356.00
Revenus financiers	+ CHF	5'073'378.09	4'618'037.00	4'548'120.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	1'301'211.03	451'627.00	279'764.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'301'211.03	451'627.00	279'764.00
Amortissements planifiés	- CHF	710'495.85	524'800.00	364'124.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	100'247.60	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	1'256.00	135'030.00	117'472.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	491'723.58	61'857.00	33'112.00

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	985'017.25	2'518'000.00	1'725'000.00
Recettes	- CHF	129'746.40	594'000.00	80'000.00
Investissements nets	= CHF	855'270.85	1'924'000.00	1'645'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'301'211.03	451'627.00	279'764.00
Investissements nets	- CHF	855'270.85	1'924'000.00	1'645'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	1'472'373.00	1'365'236.00
Excédent de financement	= CHF	445'940.18	-	-

Le président Lathion remercie M. David Théoduloz pour cette présentation très explicite et ouvre ensuite la discussion. La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le budget 2022 de la Municipalité est accepté à l'unanimité des membres présents. Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour respecter ces engagements financiers.

4. Plan des investissements et plan financier – Présentation

Le président informe l'Assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Municipalité.

Pour les 2 prochaines années, les principaux investissements se focaliseront essentiellement sur la rénovation et le réaménagement de la rue centrale de Pra, réalisations qui grèveront de manière significative les finances communales par la suite.



Il commente les éléments essentiels de cette planification et procède à une lecture sommaire des résultats prévus qui se récapitulent comme suit :

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	3'772'167	4'166'410	4'268'356	4'230'000	4'265'000	4'300'000
Total des revenus financiers	5'073'378	4'618'037	4'548'120	4'620'000	4'630'000	4'635'000
Marge d'autofinancement	1'301'211	451'627	279'764	390'000	365'000	335'000
Amortissements planifiés	710'496	524'800	364'124	420'000	395'000	370'000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	100'248	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	100'248	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'256	135'030	117'472	60'000	60'000	60'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	1'256	135'030	117'472	60'000	60'000	60'000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	491'724	61'857	33'112	30'000	30'000	25'000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	985'017	2'518'000	1'725'000	2'505'000	745'000	445'000
Total des recettes	129'746	594'000	80'000	120'000	1'080'000	20'000
Investissements nets	855'271	1'924'000	1'645'000	2'385'000	-335'000	425'000

Financement des investissements

Report des investissements nets	855'271	1'924'000	1'645'000	2'385'000	-335'000	425'000
Marge d'autofinancement	1'301'211	451'627	279'764	390'000	365'000	335'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	445'940	-1'472'373	-1'365'236	-1'995'000	700'000	-90'000

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	491'724	61'857	33'112	30'000	30'000	25'000
Excédent /Découvert du bilan	3'203'633	3'265'490	3'298'602	3'328'602	3'358'602	3'383'602

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-445'940	1'472'373	1'365'236	1'995'000	-700'000	90'000
Capitaux de tiers	3'010'825	4'483'198	5'848'434	7'843'434	7'143'434	7'233'434

Le président rappelle que le plan financier est présenté uniquement à titre informatif, il ne requiert ainsi pas l'approbation de l'Assemblée. Il informe que le Conseil communal est conscient que cette planification devra être retravaillée et affinée en tenant compte des résultats financiers annuels.



5. Taux 2022 – Informations et décision

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée décide, à l'unanimité des citoyens présents, de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 110 % pour l'année fiscale 2022.

Le président informe l'Assemblée que les autres taux suivants, de la compétence de décision du Conseil communal, sont également maintenus pour l'année 2022, à savoir :

- | | |
|--|-----------|
| • le coefficient d'impôt applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF | 1.2 |
| • le montant de l'impôt personnel, art. 177 LF | Fr. 12.- |
| • le montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF | Fr. 150.- |

6. Intégration de Veysonnaz au sein de l'Association Agglo Valais Central - Informations et décision

Le président salue et commente la présence de M. Arnaud Buchard, coordinateur de l'Association Agglo Valais Central, qui a été mandaté par le Conseil communal pour présenter cette association à l'assemblée.

Afin de pouvoir bénéficier de la politique fédérale du programme de subventionnement pour toutes les mesures liées au transport public, à la mobilité douce, à l'urbanisation ainsi qu'au réseau routier, il est exigé que chaque commune intègre une agglomération régionale.

Selon la dernière mouture du programme d'agglomération, notre commune a été reconnue par Berne et pourra être englobée dans le périmètre de l'Agglo Sion dès la prochaine génération, ce qui n'était pas possible jusqu'à ce jour. Toutefois, pour adhérer à cette association, toute commune doit préalablement obtenir son approbation par l'assemblée primaire et soumettre ensuite sa candidature à l'Assemblée des délégués de l'Association régionale.

Sur la base de cette présentation et des possibilités de subventions offertes par ce programme de subventionnement, soumis au vote, l'assemblée accepte à l'unanimité d'intégrer l'Agglo Valais Central.

7. Projet de fusion - informations

Le président Lathion fait une rétrospective détaillée des démarches réalisées et de l'avancée des travaux par le comité de pilotage dans le courant de l'année 2021, plus particulièrement depuis la dernière Assemblée primaire de juin 2021.

Lors du 2^{ème} semestre 2021, les communes de Sion et de Mont-Noble ont établi leurs états de situations, étape qui avait déjà été réalisée par Veysonnaz en 2020. Sur cette base, des rapports stratégiques de faisabilité seront établis, ce qui permettra d'organiser des démarches participatives pour l'examen de ces rapports stratégiques par des groupes de travail dans chaque commune respective.

Avant ces ateliers de travail, des rencontres avec la population seront organisées dans chaque commune d'ici fin mars 2022 pour échanger sur les attentes des citoyens. Cette démarche, qui sort du cadre plus technique de l'analyse, visera à informer la population sur le projet de fusion et à cerner ses attentes.

Un rapport de synthèse sera finalisé après coup afin de permettre aux 3 exécutifs de décider de la suite de ce projet de fusion.

Le président donne également quelques informations sur le sort des bourgeoisies dans le cadre de ce projet de fusion. En cas de réalisation du projet de fusion, les assemblées bourgeoises seront consultées à la même date que les communes municipales. Il est à relever que deux ou plusieurs communes peuvent fusionner même si les communes bourgeoises correspondantes ne fusionnent pas.



Au terme de cette présentation, la parole est donnée à l'assistance qui n'émet pas de commentaires ou de questions particulières.

Pour terminer, le président remercie l'assistance pour son implication dans ce processus et invite l'ensemble des citoyens à continuer à s'engager au travers des groupes de travail et des séances publiques. Les personnes intéressées à assister à ces séances peuvent d'ores et déjà s'inscrire à l'adresse courriel : fusion@veysonnaz.org. De plus amples renseignements sur l'organisation de ces rencontres seront publiés au début de l'année 2022.

8. Divers

Le président répond à une question relative à la mise en place du règlement sur le parage des véhicules sur le fonds public qui devait entrer en vigueur au 01.01.2022. Dans l'attente d'une décision de la Commission cantonale de Signalisation routière, ce projet est reporté au printemps 2022.

La parole n'étant plus demandée par l'assistance, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et lève officiellement cette Assemblée primaire à 20h45.

Le Conseil communal regrette de ne pas pouvoir poursuivre les discussions hors protocole devant un apéritif, ceci en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Patrick Lathion
Président

COMMUNE DE VEYSONNAZ



Michel Fragnière
Secrétaire